

CLUPP

COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE

Réunion du 1^{er} décembre 2023



Etaient présents :

Du côté des institutionnels :

ABOTSI Jérôme Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer
BRUCHET Caroline Maître du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer
COPPIN Olivier Directeur de l'action économique, touristique et portuaire de la CAB
CUVILLIER Frédéric Président de la CAB, Ancien Ministre et Maire de Boulogne sur Mer
ETIENNE Jean-Claude Vice-Président CAB en charge de la Plaisance
GOUBET Stéphane Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
LEMAIRE Benoit Conseil Régional Hauts de France – Direction de la Mer, des Ports et du Littoral
MOREL Julien Capitaine de Police - Commissariat de Police de Boulogne sur Mer
THOREL Maxime Chargé de mission Plaisance - CAB
VENNIN Jean-Philippe Directeur Général des Services - CAB

Du côté des plaisanciers :

BARRAS Catherine	DEPLANQUE Nicolas	LOZINGUEZ Jean-Luc
BARRAS Patrick	DESCAMPS Marcel	MARTINAGE Yvan
BARTHELEMY Ruddy	DHAISNE Sylvain	PAPPALARDO Romain
BECQUET Francis	DUMONT Michel	PATTYN Frédéric
BEQUET Pascal	DUVAL Louis-Marie	PODEVIN Fabrice
BLANPIN Jean-Claude	EBENS Olivier	PORES Luc
BOCQUILLET Isabelle	FAUQUET Luc	PRUVOST Pierre
BODIN Robert	FLAMME Nicolas	RAEVAL Guy
BRICHE Frédéric	FOURMENTIN Frédéric	RATEL Christian
CAZAUX Dominique	GAMBART Pascal	RENAUX Richard
CECHOSZ Henri	GARNIER Jean-François	RICHART Alain
CHAILLOUX Éric	GAUCHET Jean-Christophe	ROGER Antoine
CHAILLOUX Jean-Claude	GAUTIER Patrick	ROMBEAUT Jean-Marie
CHARTAUX Olivier	GRADELLE Raymond	SEILLIER Stéphane
CHASSIN Patrice	GRAUX Pierre	SENLECQUE Pierre
CHEVALIER Michel	HOCHARD Denis	STEVANCE Bernard
COLPIER Isabelle	LACROIX Pierre	TALLEUX Christèle
COLPIER Laurent	LAHOUCHE Mathieu	TERNYNCK Valérie
DAGBERT Patrice	LAIDEZ Jean-Louis	TERNYNCK Olivier
DAMART Sandrine	LATTAIGNANT Grégory	TISON Jean-Marc
DANIC Thierry	LE JARIEL Sébastien	TRIPLET Dominique
DELAMBE Dominique	LEBAS Claude	VACHEY Arnaud
DELAYEN Lydie	LEBECQ René	VANDER ECKEN Willy
DELAYEN Rémi	LEFOUR Bruno	VERSCHOORE Vincent
DELEVALLE Franck	LEGER Laurent	VEYER Jean-Marc
DELOT Benoît	LE-RAY Jean-Loup	VIANDIER Bernard
DEMAILLY David	LESAFFRE Christian	VIGNERON Bruno
DENIS Kevin	LHOMEL Pascal	WATEL Wilfrid
DENIS Sébastien	LOVERGNE Benoît	WERQUIN Pierre

Etaient excusés :

Du côté des institutionnels :

PIRAUX Emilie.....Directrice de l'OTBCO

Du côté des plaisanciers :

BEAUDEL John
CARDON Jacques
DEGALLAIX Bernard

DELGRANGE Michel
DHAISNE Sylvain
DUJARDIN Rodolphe

GUITARD Alain
LESTIENNE Tony
MAILLY Daniel

Jean-Claude ETIENNE ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux plaisanciers membres du CLUPP qui se sont déplacés en nombre pour assister à cette réunion. Il excuse Frédéric CUVILLIER, retenu par ailleurs par d'autres obligations.

Etant donné que beaucoup de plaisanciers sont présents pour la première fois, Jean-Claude ETIENNE propose de faire un tour de table afin que les personnes assises en tribune puissent être identifiées par l'ensemble des plaisanciers. Ainsi il rappelle qu'il a été élu et qu'il occupe les fonctions de chargé du développement de la plaisance pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais, puis il passe la parole à chacun. Sont présents en tribune :

Julien MOREL, Capitaine de police, chef du service de voies publiques du commissariat de police de Boulogne-sur-mer.

Caroline BRUCHET, Maître de port du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer.

Maxime THOREL, Chargé du suivi de la plaisance pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Jean-Philippe VENNIN, Directeur Général des Services de la CAB, il précise qu'il est le successeur de Jean-Marc PLOUVIN depuis une année.

Jérôme ABOTSI, Commandant du Port de Boulogne-sur-Mer.

Stéphane GOUBET, Région Hauts de France – Services interface usagers et coordination à la Direction de la Mer, des Ports, et du Littoral pour les ports de Boulogne sur Mer et Calais.

Benoît LEMAIRE, Chef de service, Région Hauts de France – Service interface usagers et coordination portuaires pour les ports de Boulogne-sur-Mer et Calais.

José LENOIR, élu pour la ville de Boulogne-sur-Mer en charge des activités portuaires.

Jean-Claude ETIENNE remercie chacun et présente l'ordre du jour. Dans un premier temps : un bilan rapide de l'année 2023 sera dressé, puis sera abordée la question des travaux en cours et à venir, ensuite sera fait un point d'actualité. Il passe la parole à Caroline BRUCHET.

Caroline BRUCHET revient sur le bilan de l'année 2023. Elle évoque le nombre de contrats sur les bassins Frédéric Sauvage et Napoléon. Elle précise que le bassin Napoléon est plein et qu'il ne peut plus accueillir de nouveaux bateaux.

Elle aborde ensuite le nombre de visiteurs qui ont été accueillis durant la période estivale. Elle précise qu'une baisse de 20 % du nombre de bateaux a été enregistrée, ainsi qu'une baisse de 24 % du nombre de nuitées. D'un point de vue comptable, elle précise que pour l'année 2023, ce sont 800 000 €uros qui ont été encaissés (subvention CAB, abonnements annuels, et redevances visiteurs inclus), elle souligne qu'il reste 50 000 €uros de factures à payer (charges, énergies, ...) et 100 000 €uros pour la CFE. Le résultat prévisionnel est établi à 16 000 €uros.

Caroline BRUCHET rappelle les partenariats noués qui permettent aux plaisanciers de bénéficier de réductions dans les ports appartenant aux différents réseaux.

1- Bilan 2023

• Contrats d'abonnement :

- Frédéric Sauvage : 156
- Napoléon : 285

• Fréquentation au 31/10 :

- Bateaux : 2 308
- Nuitées bateaux : 5 756
- Nuitées personnes : 10 848

Bilan Comptable 2023 :
 Au 29-11-2023 : + 166 000 €
 Restent à déduire environ 50 000 € de factures (énergies, charges d'entretien) et 100 000 € de provision CFE (contrôle en cours)
 Résultat prévisionnel : + 16 000 €

• Offres et avantages:

- Réductions commerces partenaires
- Passeport Escales : 40 nuitées offertes
- Transeurope Marina : 146 nuitées offertes à -50%






Maxime THOREL présente les travaux en cours, qu'ils soient sous Maîtrise d'Ouvrage CAB, Ville de Boulogne-sur-Mer ou OTBCO.

2- Travaux en cours

- Entretien de l'Ecluse F Sauvage
 - Changement du vérin défectueux / maintenances diverses
 3-5 jours de consignation / déc. 2023
- Station Carburant
 - Pose en déc. 23 / janvier 24
 - Tarif de la nouvelle station : marge à 0,05 € HT litre (0,13 € HT auparavant)
- Palan
 - Massif béton à créer + finalisation de la pose de la potence
- Palier de l'avant-port + Platelage de la Passerelle
 - Intervention de la société Atlantic Marine prévue le *(en attente date)*
- Déplacement des sanitaires quai Chanzy impact travaux (ville de BsM)





Ecluse bassin Frédéric Sauvage :

Réalisation de petits travaux de maintenance par la société EDHD et surtout le remplacement d'un vérin jugé défectueux. Cette opération est estimée à 30 000 euros et va nécessiter entre 3 et 5 jours de consignation de l'écluse. Maxime THOREL précise que cette information a été diffusée par l'équipe de la Marina. Ces travaux seront réalisés dans le courant de la semaine 50.

Station carburant :

Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges au cours des différents CLUPP et les plans ont été validés. Il signale que la CAB regrette un retard de planning dû à un arrêt maladie du chef de chantier, l'installation devrait intervenir début janvier. Un nouveau tarif a été validé, il précise que les élus communautaires ont délibéré en faveur d'une faible marge sur la revente du litre de carburant. La marge est fixée à 5cts d'euros HT/ litre contre 13 cts actuellement, l'objectif était d'obtenir un tarif le plus compétitif possible.

Jean-Claude ETIENNE confirme que si les prix étaient prohibitifs il ne serait pas possible de lutter face aux autres fournisseurs. Il souligne toutefois l'impossibilité de vendre à perte qui ne permettrait pas de continuer à exploiter le service. Il précise que le tarif délibéré tient compte des remarques qui avaient été émises lors des précédents CLUPP.

Palan :

Installation retardée suite à un problème technique. En effet, il est nécessaire de créer un massif en béton pour assurer la fiabilité et la sécurité du dispositif. Ce constat n'a pas pu être mis en lumière avant le début des travaux, Ces derniers ayant fait apparaître un vide entre les deux dalles. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 10 000 Euros en sus et un planning d'intervention est en cours d'élaboration.

Passerelle avant-port :

Les plaisanciers sont informés que la société Atlantic Marine est chargée du remplacement des équerres et du platelage. Ce dernier sera remplacé par un revêtement synthétique antidérapant. Date d'intervention à venir.

Aménagement Eperon :

Jean-Claude ETIENNE présente les travaux en cours sur le quai Chanzy et plus largement l'aménagement général de l'Eperon sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Boulogne sur Mer.

La CAB est partie prenante dans ce projet, notamment avec la construction de l'Embarcadère,

Il rappelle que le projet d'aménagement aux abords du bassin Frédéric Sauvage compte plusieurs tours qui sont en construction. Si la 3^{ème} tour est en phase d'être terminée, la date de démarrage des travaux de la 4^{ème} tour n'est pas encore connue. Toutefois, il confirme que l'emprise des parkings souterrains va impacter le nombre de places dédiées à la plaisance. Les associations des usagers du port de plaisance ont été reçues vendredi 24 novembre dernier (était excusée l'association de l'Espadon Club). Plusieurs points ont été évoqués, notamment autour de la question des parkings, et ont été présentés en réunion en mairie avec le cabinet d'étude, ce matin même.

Jean-Claude ETIENNE précise que les 12 places de parkings du bassin Frédéric Sauvage seront maintenues tant que la construction de la 4^{ème} tour n'aura pas démarrée. Ensuite seront prévues 12 places en épis réservées aux plaisanciers.

Jean-Claude ETIENNE précise que les aménagements s'inscrivent dans une volonté de prolongement des berges de la Liane. La volonté est de créer des espaces agréables avec le maintien d'une zone de stationnement sur le bassin Napoléon. Il précise que les associations

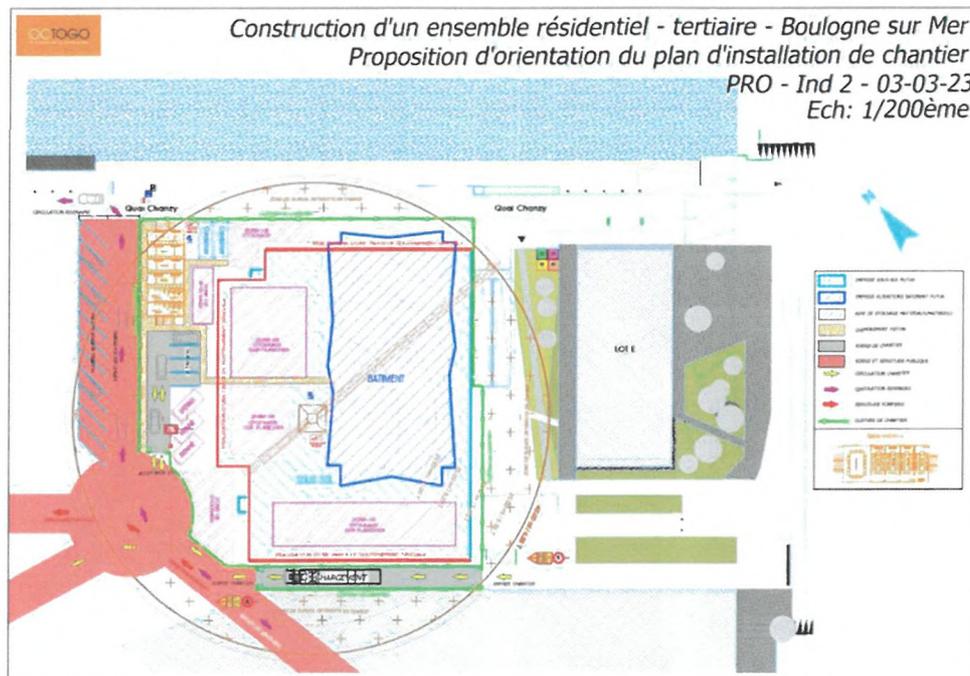
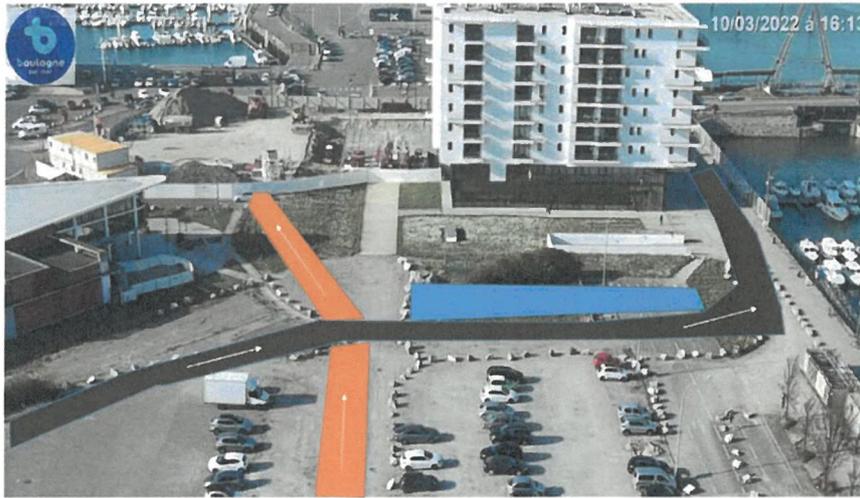
ont souhaité maintenir le sens de circulation, de même le Conseil Régional des Hauts de France a rappelé l'obligation de maintenir une voie de circulation.

Il évoque le parking temporaire dédié à la plaisance, qui comptabilisera environ 70 places au niveau de l'Eperon. Il ne s'agit pas d'une solution temporaire, mais d'une solution pérenne qui sera disponible 11 mois/an. La période estivale, l'Eperon accueille des manifestations telles que la foire, la Côte d'Opale fête la Mer à Boulogne-sur-Mer, etc. ainsi parking de 70 places environ qui sera dédié à la plaisance à l'arrière de l'Embarcadère.

[Bassin sauvage](#)
Pendant les travaux



Les 12 places seront équipées d'arceaux avec cadenas à code

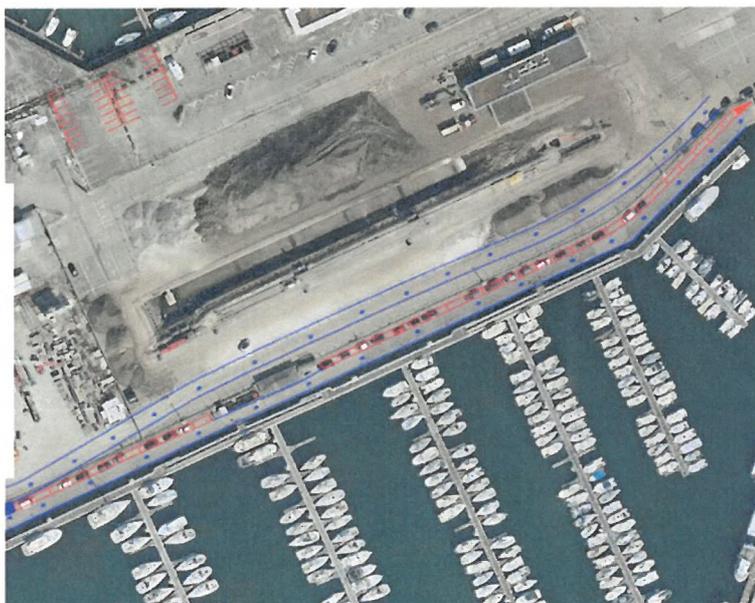
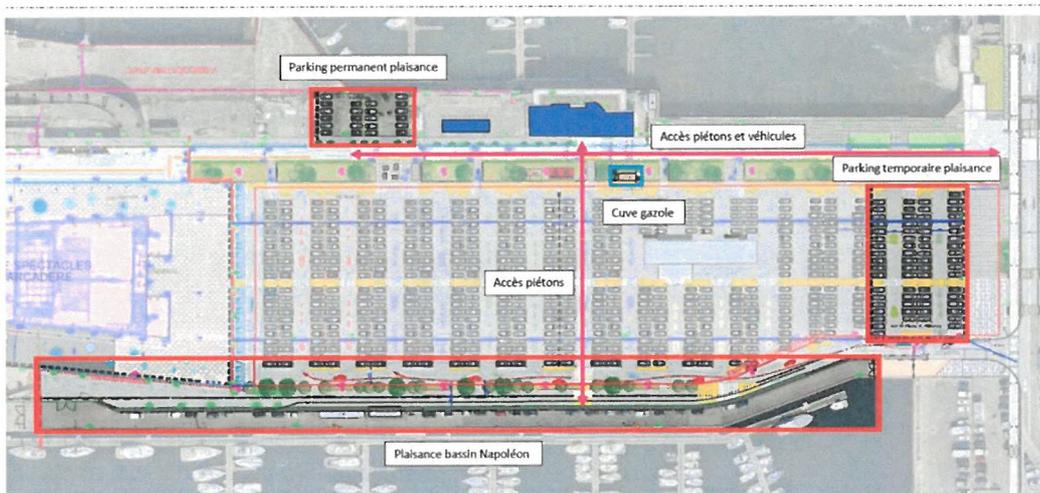


Jean-Claude ETIENNE revient sur la réunion qui s'est déroulée le matin même en mairie, il souligne qu'il n'y aura plus de stationnement autour du club house, mais qu'une zone dédiée d'environ 20 à 30 places sera trouvée à proximité. Il précise que sur cet espace, il conviendra de réserver des places pour les services de l'Etat. Il souligne que l'accès à cette zone se fera sur le principe de celui des zones piétonnes à savoir : accès avec badge pour chargement et déchargement de matériel ou de personnes, mais il précise que le stationnement ne sera pas possible.

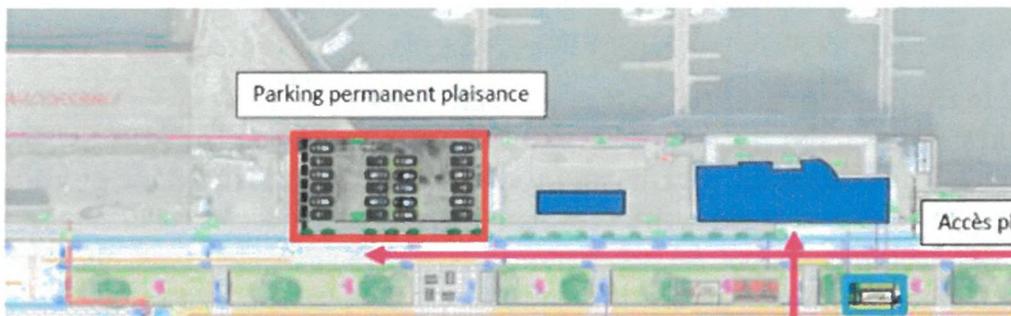
Jean-Claude ETIENNE rappelle que la CAB a pris la compétence en 2016, parce qu'elle croit au développement de la plaisance à Boulogne-sur-Mer. Une étude est actuellement menée par le cabinet SOFID. Les experts ont ainsi rencontré et auditionné les représentants des associations des usagers afin de recueillir leur avis et attentes pour le port de plaisance. Il se dégage une volonté d'augmenter la capacité d'accueil au niveau de l'avant-port.

Intégration des évolutions du Port de plaisance

Décembre 2023



36 places matérialisées sur la partie courante bord à quai avec mise en sens unique de la circulation
30 à 35 places possibles dans le prolongement du bord à quai



Côté Avant-Port – 22 places matérialisées – évolution possible entre 35 à 40 places

Pierre GRAUX remercie Jean-Claude ETIENNE pour cette présentation et pour les 80 places de parking évoquées autour du bassin Napoléon. Il précise toutefois être dubitatif quant aux solutions de parking temporaires. Il pense que le cumul de ces deux activités (Embarcadère et Plaisance) en croissance vont entraîner des difficultés de stationnement notamment sur la période estivale. Il estime qu'il serait opportun de créer des places de parking garanties et permanentes sous les anciennes passerelles de la Gare Maritime, ainsi la CAB pourrait disposer des places à l'arrière de l'Embarcadère et les plaisanciers pourraient bénéficier d'un service pérenne.

Christian LESAFFRE souligne les difficultés de circulation et de stationnement liées à l'attractivité des manifestations. Il évoque la fête foraine et rappelle la gêne occasionnée par les stationnements arbitraires, qui parfois, vont jusqu'à empêcher l'accès au parking plaisance. Il souhaite que la Police puisse intervenir le cas échéant.

Benoit LEMAIRE rappelle qu'il est nécessaire de conserver une servitude de passage obligatoire 24h/24 pour accéder à l'écluse.

Jean-Claude ETIENNE précise que sera matérialisé, il en sera de même pour les places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Les plaisanciers souhaitent savoir quels seront les moyens déployés pour lutter contre les squatteurs qui utilisent régulièrement les places de parking réservées aux usagers du bassin Frédéric Sauvage.

Jean-Claude ETIENNE précise que les réflexions sont en cours, il y a 12 places qui sont aménagées pour les plaisanciers avec possibilité d'arceaux afin de réglementer l'utilisation de ces places. Un espace « dépose minute » face à la résidence sera aménagé. Ces 12 places s'ajouteront à celles disponibles au parking situé à 100 m et qui sera prochainement accessible.

Arnaud VACHEY demande qu'un plan phasé des aménagements puisse être annexé au compte-rendu de séance.

Jean-Claude ETIENNE précise qu'il n'est pas possible de fournir un plan phasé, sachant que le démarrage des travaux de la 4^{ème} tour n'est à ce jour pas défini dans le temps. Le démarrage de ces travaux dépend des investisseurs.

Pierre GRAUX déplore que la question de l'écluse Samson ne soit pas abordée. Il signale des obstacles à la navigation avec près d'un mois et demi de travaux depuis septembre.

Jean-Claude ETIENNE précise que ce point sera abordé ultérieurement. Il propose d'avancer dans l'ordre du jour et d'aborder les questions d'actualité.

Jean-Claude ETIENNE tient à remercier et à saluer les services de la CAB ici représentés par son Directeur Général des Services, ainsi que la Marina, et les équipes de la SNSM dont le concours a été très important pour la sécurisation du bassin Frédéric Sauvage. Il remercie chacun pour son action et sa réactivité. Il évoque les peurs et les dégâts subis et précise que si certaines des décisions qui ont été prises n'ont pas été comprises par tous, elles ont permis d'éviter des drames bien plus graves. Il évoque les catastrophes qui sont à déplorer en amont avec les communes sinistrées et les habitants qui ont été confrontés à des conditions extrêmes. Ces conditions climatiques inédites ont également causé de terribles dégâts au sein du bassin Frédéric Sauvage avec des pontons et des bateaux coulés nécessitant l'interdiction d'accéder au bassin afin que chacun d'entre vous ne soit pas exposé aux dangers inhérents. Il remercie également les services de la Police qui sont intervenus spontanément afin de maintenir le calme aux abords du bassin.

Jean-Claude ETIENNE précise qu'il faut garder à l'esprit que ce n'est pas le bassin qui pose problème mais bien la violence de la crue. Il rappelle que la CAB a une réelle volonté de développer la plaisance, par ailleurs, il souligne que la descente à bateaux offrira la possibilité de se stationner à sec. Il profite de cette remarque pour remercier la société Max Marine qui a permis de mettre à sec certains bateaux. Il informe l'assemblée que la DDTM et la DREAL se sont mis d'accord sur le projet d'implantation de la descente à bateaux ainsi l'accord de l'Etat est obtenu. Pour l'instant on a l'accord et les subventions permettant d'avancer sur le projet.

Richard RENAUX remercie tous les plaisanciers présents d'être venus participer à cette réunion. Il rappelle qu'il est utilisateur depuis 1974 du port de plaisance et que jamais personne n'avait imaginé que de tels incidents surviennent dans le bassin Frédéric Sauvage. Si six ou sept bateaux ont été coulés, abîmés, des pontons cassés et arrachés la situation aurait pu être bien plus grave. Richard RENAUX tient à remercier au nom du Président et du club, non seulement la SNSM, mais aussi les intervenants de la police et les équipes de la Marina qui ont été présents tous les jours quelles que furent les conditions météorologiques. Il précise que les équipes de la Marina ont accompagné les plaisanciers, les ont rassurés et leur ont permis d'accéder aux quais en sécurité dès que cela fut possible. Il déplore ce qui a pu être entendu sur les quais et fait remarquer que cela est scandaleux.

Il précise qu'il veut rejoindre le bassin Frédéric Sauvage même s'il dispose temporairement d'une place magnifique dans le bassin Napoléon. Il souligne les problèmes de curage de la Liane, et le fait que personne n'accepte de financer ces opérations. Il précise qu'il y a près de 150 bateaux dans ce bassin et que chacun paye son abonnement aux alentours de 1 600 euros l'an. Il indique que le curage et le dragage auraient permis d'éviter cela, en effet il pense qu'il faut redonner du volume. Il s'interroge sur la problématique des boues résultant du dragage qui sont catégorisées comme polluantes. Dans ce contexte, il se demande comment les canaux Seine Nord ont pu être creusés et pense qu'il y a donc des solutions.

Richard RENAUX demande ce que les usagers du bassin Frédéric Sauvage vont devenir. Il insiste sur la nécessité de mener une grande campagne de dragage, même si cela nécessitera plusieurs mois. Il évoque les 150 bateaux qui sont stationnés aujourd'hui dans le bassin Frédéric Sauvage et confirme qu'il veut rester à Boulogne et ne veut partir ni à Calais ni à Dunkerque. Il estime qu'il faudra s'occuper prioritairement des plaisanciers du bassin Frédéric Sauvage

depuis des années pour leur octroyer le cas échéant une place à l'avant-port. Il précise que la descente à bateaux ne sera pas une solution pour ces bateaux et voudrait obtenir la certitude qu'une place à l'avant-port leur sera réservée.

Jean-Claude ETIENNE remercie Richard RENAUX pour les solutions qu'il propose. Il salue la responsabilité des Présidents des associations avec qui il précise échanger régulièrement. Il salue également les membres bénévoles pour l'aide apportée. Il le remercie pour son attachement au territoire, il précise que toutes les solutions seront envisagées, pour que les bateaux qui sont en hivernage puissent revenir. Il faut étudier la solution de l'avant-port, et pour les bateaux qui ne sortent plus, ou pas, il faut envisager une solution à sec.

Maxime THOREL précise qu'une étude est en cours sur le bassin Frédéric Sauvage et sur l'avant-port et qu'un travail est en cours sur le plan d'aménagement tenant compte des incidents survenus dernièrement. Il précise que la CAB cherche la meilleure option et que dans ce contexte des demandes de devis ont été faites pour de la location de pontons, de demi-pontons, dans l'éventualité du remplacement des pontons D et E. Dans tous les cas, l'abonnement ne sera pas réouvert de suite à de nouveaux bateaux, puisque cela sera fonction des résultats de l'étude en cours. Il précise que des vérifications doivent être entamées sur les systèmes de fixation des pontons. Ces vérifications sont nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et envisager de remettre le nombre de pontons suffisants.

Jean-Claude ETIENNE souhaite modérer ces remarques et confirme qu'il faut obtenir ces résultats avant de se projeter mais qu'il n'est pas certain que les pontons puissent être remis en place.

Richard RENAUX espère que les résultats seront plus fiables que ceux obtenus pour l'installation de la potence. Il espère revenir dans le bassin Frédéric Sauvage rapidement car il s'y sentait en sécurité. Il fait remarquer que l'espace entre les flotteurs est peut-être à l'origine de problèmes, et qu'il faut avoir conscience qu'il faut se garer correctement.

Stéphane SEILLIER fait le constat que la discussion tourne autour de beaucoup d'hypothèses. Il demande si le port de plaisance de Boulogne-sur-Mer doit se limiter aux seuls bassins Napoléon et Frédéric Sauvage. Il évoque de nombreuses zones dans le port qui sont aujourd'hui inutilisées ou sous-utilisées à l'exemple du Hub-port. Il demande si cette zone fait partie des pistes étudiées pour un port à sec à l'image de celui de Dieppe. Il souligne être volontaire pour participer à des groupes de travail sur cette thématique.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que le CLUPP sert aussi à débattre de ces sujets. Il informe les plaisanciers qu'une grande réflexion sur le projet de territoire est lancée et la plaisance fait partie de cette réflexion.

Jean-Philippe VENNIN confirme que l'étude évoquée s'inscrit pleinement dans le projet de territoire. Frédéric CUVILLIER en sa qualité de Président de la CAB souhaite un port omnium : 1^{er} port de pêche, port de commerce, port de plaisance et port Transmanche. En ce qui concerne la zone Hub-port Jean-Philippe VENNIN précise qu'il est nécessaire de garder cet espace qui est relié au ferroviaire, car il est potentiellement intéressant dans le cadre de liaisons avec l'Irlande. Après les incidents survenus au bassin Frédéric Sauvage il est important de se poser la question de savoir comment la plaisance va pouvoir être développée à Boulogne-sur-Mer. L'étude en cours va tenter de répondre à ces questions. Par ailleurs, Jean-Philippe VENNIN

aborde la question de la solidité des quais qui nécessiteront un très gros investissement estimé dès à présent à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Jean-Claude ETIENNE précise que la question du Transmanche est quelque chose qui tient à cœur les Boulonnais puisque cette dernière a été remontée lors de l'enquête « Projet de Territoire ». Il rappelle que le port de Boulogne-sur-Mer est une zone compliquée, située sur deux communes différentes : Boulogne-sur-Mer et Le Portel, il est également la propriété du Conseil Régional des Hauts de France, sous concession pour 50 années à une société privée - SEPD- et géré, pour la partie plaisance, par la CAB qui a obtenu la compétence en 2016 et exerce aussi la compétence développement économique à l'échelle du territoire.

Romain PAPALARDO revient sur le comblement du petit port, il souligne que cet espace aurait pu être une solution pour le développement de la plaisance.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que ce point a déjà été abordé lors d'un précédent CLUPP et que les élus de la CAB sont d'accord avec les plaisanciers ce comblement a été une aberration. Il rappelle que cette décision a été prise unilatéralement par le Conseil Régional propriétaire du port.

Richard RENAUX estime nécessaire de redonner du volume à la Liane et pour cela il faut curer son lit. Il évoque également les obstacles qui se trouvent sur le chemin de la Liane et pointe la construction d'un étiage à la sortie de St Léonard qui bloque tout sur la totalité de la largeur du fleuve.

Christian LESAFFRE interroge sur la place du PNR dans cette question d'entretien de la Liane. Il précise que se sont des spécialistes des voies navigables et qu'ils sont largement compétents dans le domaine.

En ce qui concerne l'envasement, les plaisanciers estiment qu'il faut déterminer qui est responsable, et qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités puisque tout le monde se renvoie la balle. Ils demandent quelles sont les dispositions que la CAB va prendre et quelles solutions vont être adoptées pour solutionner cet imbroglio.

Frédéric BRICHE demande pourquoi la CAB n'a pas fait de démenti en ce qui concerne la responsabilité des plaisanciers ? Il souhaite remercier « les copains » qui ont permis de sauver quelques bateaux, et regrette l'interdiction d'accéder aux pontons sans laquelle deux bateaux supplémentaires auraient pu être sauvés.

Frédéric BRICHE informe l'assemblée qu'il a lu un article sur les aides aux ports de France parmi 11 ports, celui de Boulogne-sur-Mer se situe à la seconde place. Il évoque ce classement car il estime qu'il est possible d'espérer des crédits de l'Etat pour développer la plaisance.

Jean-Claude ETIENNE revient sur l'aide apportée par les plaisanciers et les remercie également pour cette solidarité. Concernant les aides apportées par l'Etat, il précise qu'il s'agit d'un appel à projets auquel la CAB a choisi de répondre, toutefois il signale que les montants initialement évoqués ne seront pas ceux attribués. Il est toutefois possible d'imaginer un montant maximal de 150 000 euros.

Jean-Claude ETIENNE précise qu'il y a eu une communication qui a été faite par la CAB et que se sont tenues dernièrement deux réunions officielles avec les associations. Les sujets

abordés lors de ces rencontres ont été les parkings et la descente à bateaux. Pour faire suite à ces rencontres, il précise que les préconisations des plaisanciers ont été entendues et relayées.

Pierre GRAUX propose de créer un comité de la Plaisance auquel participeraient la CAB, les associations de plaisanciers, le Conseil régional des hauts de France. Il suggère une réunion tous les deux mois afin d'avancer sur les dossiers. Il évoque les dangers liés aux changements climatiques et précise que le bassin Napoléon est également concerné par ces changements. Il évoque une grosse réunion de plaisanciers en mai/juin prochains pour laquelle le port de Boulogne pourrait être choisi. Pierre GRAUX s'interroge sur la faisabilité et la possibilité d'accueillir cet événement.

Jean-Claude ETIENNE répond qu'il ne voit pas d'objection à réunir le CLUPP une fois de plus et répète que la CAB souhaite travailler en mode collaboratif.

La question des ports à sec est à nouveau évoquée, Les plaisanciers précisent que si l'on souhaite développer la plaisance à Boulogne, il faut aussi développer la logistique. Ils pensent que le port à sec est une solution à envisager. A l'instar du Hub-port qui est réservé pour le transmanche, ils se demandent s'il est possible de réserver un espace pour créer un port à sec. Ils précisent que certains d'entre eux se posent la question de rester à Boulogne au vue des problématiques de parking. Ils soulignent que les 12 places évoquées pour 150 bateaux ne seront pas suffisantes et cela pèse dans leur réflexion.

Jean-Claude ETIENNE évoque la création des « dépose minutes » et rappelle qu'un parking multimodal a été créé à proximité. Il souligne que le parking provisoire sera utilisable rapidement et que le parking permanent de l'autre côté viendra compléter cette offre de stationnement. En ce qui concerne la création d'un port à sec, Jean-Claude ETIENNE précise que tout le monde est convaincu qu'il faut étudier cette solution.

Frédéric BRICHE rappelle que dans les années 1830 il existait des « dégueuloirs » qui pourraient être facilement remis en service.

Maxime THOREL rappelle que les bateaux sinistrés sont stationnés chez Max Marine dans l'attente du passage d'un expert désigné par les compagnies d'assurance.

Les plaisanciers évoquent une réduction du montant de l'abonnement et souhaite savoir si la CAB a pris une décision suite à ces dégâts.

Jean-Claude ETIENNE répond qu'il n'est pas d'usage de payer quelque chose que l'on n'utilise pas. Il précise qu'une enquête va être menée afin de comprendre le déroulement des événements et d'en identifier les raisons.

Richard RENAUX rappelle l'importance parfois de créer des collectifs d'usagers sinistrés afin de donner du poids aux personnes dans la même situation. Il rappelle que cela avait été fait en son temps lors d'incendies, il précise qu'alors, un seul usager n'avait alors pas été indemnisé car assuré au tiers, les autres avaient été dédommages.

Les plaisanciers demandent que leur détresse soit entendue car il est difficile de travailler toute sa vie pour tout perdre ainsi.

Frédéric CUVILLIER salue les plaisanciers présents à cette réunion du CLUPP et pense plus particulièrement aux victimes. Il souhaite dire merci à chacun pour la solidarité qui s'est manifestée partout que se soit sur les quais, dans les villages. Il constate que partout il a fallu

venir en aide aux gens qui n'ont plus de « chez eux ». Il précise que l'humanité dans ce cas, c'est de penser à tous ceux qui ont tout perdu. S'il n'y a pas eu de drames, il y a eu des situations catastrophiques à déplorer. Il précise qu'il faut remettre les choses dans leur contexte, et que s'il ne souhaite pas minimiser les choses pour certains, il stipule qu'il ne faut pas s'opposer les uns aux autres.

Frédéric CUVILLIER précise qu'il est temps de trouver des solutions, qu'il est rassurant de voir toute cette solidarité, et que dans ce contexte il est navrant de voir les plaisanciers stigmatisés. Il confirme que pendant cette période de crues, les écluses ont fonctionné correctement, preuve en est : que le niveau de la Liane a été haut, mais qu'il n'en a pas été de même pour le bassin artificiel. Il revient sur le caractère exceptionnel des derniers événements qui interviennent après des mois de pluie donc sur des sols gorgés d'eau. Ainsi il évoque le cas des communes de Neufchatel-Hardelot et de Nesles qui ont été submergées alors qu'elles ne sont pas situées dans les zones dangereuses. Il précise que ce phénomène exceptionnel doit être expliqué car il revêt un caractère atypique. Il évoque la situation de la Canche et rappelle que ce que le territoire a du affronter n'est pas spécifique à la Liane.

Frédéric CUVILLIER revient sur la question de l'envasement, il souhaite que cela soit pris en compte par ceux qui doivent le faire. Il précise que la CAB participera mais à hauteur de ce qui lui incombe. Il rappelle que le domaine maritime s'arrête là où l'eau de mer rencontre l'eau douce à savoir au pont de Pittendal. Dans ce contexte, il rappelle que l'Etat a transmis les ports de Calais et Boulogne au Conseil régional des Hauts de France et de fait le domaine maritime qui s'y attache. La CAB, elle a récupéré la compétence sport d'eau et plaisance.

Frédéric CUVILLIER précise que la CAB ne souhaite pas fuir ses responsabilités mais que l'entretien incombe au Conseil régional Hauts de France qui ne souhaite pas intervenir jusqu'alors. Il confirme que la CAB n'est que « locataire » et qu'il revient au propriétaire d'entretenir son bien. Dans ce cas, la CAB participera en sa qualité de « locataire ». Par ailleurs, il insiste sur le fait que le curage des cours d'eau ne concerne pas uniquement la Liane.

Frédéric CUVILLIER revient sur le blocage du pont Marguet à l'initiative des agriculteurs, il avoue trouver cette manifestation choquante dans la mesure où les plaisanciers ont été stigmatisés alors qu'eux même victimes et en aucun cas responsables des inondations des terres. Il précise que les inondations sont l'affaire de tous, et confirme que ceux qui ont défilé sur le pont Marguet ont souhaité sensibiliser pour obtenir des aides publiques.

Frédéric CUVILLIER s'interroge sur la situation et fait remarquer qu'il est légitime de se demander quand il y a autant d'eau en aval, si la suppression des bassins de rétention n'en est pas une des raisons. Il ajoute que la suppression de ces bassins résulte d'une volonté d'agriculteurs soucieux de conserver les surfaces de pâturages. Il faut avoir toutes les informations pour prendre les bonnes décisions.

Les plaisanciers évoquent la question des zones PPRI et demandent quels sont les obstacles au développement de la plaisance.

Frédéric CUVILLIER s'interroge de savoir si l'Etat donnera l'autorisation de reconstruire à l'identique, puis rapidement se posera la question de l'extension de la plaisance. La difficulté dans ce cas restera la question des financements.

Concernant la question de la descente à bateaux, Frédéric CUVILLIER informe les plaisanciers qu'il a saisi le Préfet de Région car l'avancée des travaux se trouvait fortement ralenti par un désaccord entre les services de la DREAL et de la DDTM. Aujourd'hui ces derniers se sont mis d'accord et la Descente à bateaux a reçu le feu vert pour son implantation. Cette « guerre » entre les services de l'Etat a fait perdre une année dans la mise en œuvre du projet et a engendré une majoration des coûts. En ce qui concerne le port à sec, il confirme l'importance d'implanter ce type d'équipement estimé à près de 4 millions d'euros.

Il revient sur la nécessité de mettre en place des réunions plus régulières avec les plaisanciers car ce sont eux qui utilisent le port et qui donc le connaissent. En ce qui concerne la descente à bateaux, le port à sec, l'étude de stratégie de la plaisance, il y a peut-être d'autres lieux qui peuvent être aménagés. Il évoque, par exemple, le bassin Loubet et précise qu'il ne faut pas s'interdire de réfléchir, car il y a des projets à court, moyen et long termes.

Frédéric CUVILLIER refuse que les plaisanciers soient pris pour cible. Il réitère qu'ils ne sont pas responsables des inondations.

Les plaisanciers évoquent des bouchons qui ont pu être observés le long de la Liane, ces derniers ont été créés par des travaux qui n'auraient pas du être faits. Ils évoquent une vague d'un mètre qui aurait été observée et causée par ceux-ci.

Frédéric CUVILLIER recadre le débat en précisant que cela s'écarte du cadre du CLUPP. Il évoque des effets « cuvettes » notamment au niveau d'Hesdin l'abbé et de St Etienne au Mont par exemple, dans ces communes même après le retrait de l'eau, on constate un phénomène de stagnation des eaux. Le SYMSAGEB fait état de préoccupations différentes pour les communes situées sur le haut de notre territoire et pour celles situées dans le bas.

Frédéric CUVILLIER rappelle que le curage de la Liane doit être fait mais qu'il faut bien être conscient que cela représente une somme colossale de 15 à 20 millions d'euros.

Les plaisanciers déplorent le manque d'intervention du Conseil Régional des Hauts de France.

Jean-Claude ETIENNE rappelle que les techniciens du Conseil Régional sont présents à chaque réunion du CLUPP.

Richard RENAUX revient sur le comblement du petit port qui a été décidé et réalisé sans aucune conciliation. Le Conseil Régional étant propriétaire du port jusqu'au pont de Pittendal, il prend note qu'il doit se charger de curer la Liane, et puisqu'il a décidé le comblement du petit port, il suggère que les sédiments extraits puissent contribuer à combler la partie restante.

Frédéric CUVILLIER confirme que le problème est que le Conseil Régional ne soit pas représenté par ses élus. Frédéric CUVILLIER rappelle qu'il est dommage de combler des bassins existants.

Le Conseil Régional répond qu'il existe des incertitudes quant aux autorisations à l'avenir de de claper en mer.

Frédéric CUVILLIER rappelle que la mise en place de la taxe GEMAPI a permis de lever 1 million d'euros. Il précise qu'il s'agit là d'argent public, de l'argent de tous, et que la CAB n'a pas beaucoup de soutien.

Au vue de l'heure avancée, Jean-Claude ETIENNE propose aux plaisanciers d'écourter la réunion et de se réunir en février prochain ou de continuer à égrener l'ordre du jour.

Frédéric CUVILLIER propose qu'une réunion spécifique soit programmée en février prochain.

Frédéric BRICHE souhaite revenir sur la variable dans le bassin Frédéric Sauvage et souhaiterait une explication par rapport à l'ajustement qui ne varie pas plus de 50 cm.

Benoit LEMAIRE rappelle que la priorité c'est la gestion de la crue, et qu'ensuite c'est la libre circulation piscicole. Il précise que pendant les crues il a été possible de fermer sans autorisation préalable.

Pierre GRAUX est d'accord pour reporter la fin de la réunion au mois de février, mais avant de clôturer cette séance, il souhaite faire remonter la colère des usagers du port de plaisance. Il évoque l'ensemble des plaisanciers qui s'accordent pour qualifier le port de dangereux.

Jean-Claude ETIENNE remercie tous les plaisanciers et les informe du départ de Maxime THOREL qui quittera ses fonctions en janvier prochain pour voguer vers d'autres horizons. Il salue son professionnalisme.

Antoine ROGER souhaite obtenir de la visibilité sur les travaux à venir notamment en ce qui concerne l'écluse. Il demande comment vont-ils être programmés et comment cela va se dérouler. Il explique avoir besoin de ces informations car ces travaux impactent son activité professionnelle et il déplore le flou qui entoure les interventions. Il précise qu'il continue à travailler en hiver et que ce sera le cas en janvier et février, concrètement il demande la possibilité d'avoir une solution pour ses sorties hivernales. Il explique que ces stagiaires viennent de Lille, Paris et Bruxelles et souhaite savoir quoi leur dire. Il demande s'il doit tout annuler ou s'il est possible de disposer d'une place de stationnement au ponton administratif pour pouvoir continuer à travailler. Il rappelle à Jérôme ABOTSI qu'il s'est déjà entretenu avec lui à ce sujet et qu'il a été redirigé vers le patron de la vedette des douanes, des affaires maritimes qui lui avait donné l'autorisation de stationner au ponton administratif puisqu'il avait préalablement contacté le commandant du port. Cette solution est trop floue pour Antoine ROGER qui a besoin de réponses concrètes pour continuer son activité.

Jérôme ABOTSI répond que la branche extérieure du ponton administratif appartient aux Douanes. Cette partie est réparée et en bon état, à contrario de la branche intérieure qui elle, est en mauvais état. En sa qualité de Commandant du port, il regrette de ne pouvoir lui donner l'autorisation d'accoster à cet endroit, mais il rappelle qu'il n'est pas le propriétaire de cet espace. Concernant la partie Douanes, il réitère qu'il faut voir avec eux, toutefois il évoque la pression migratoire et les difficultés qui en découlent.

Benoit LEMAIRE propose à Antoine ROGER de reprendre contact avec les services. Il précise que la Sade a sollicité les services jusque fin février pour supprimer des sassements et faire des abaissements de bassins. Il évoque la possibilité de laisser les portes ouvertes en continu.

Jean-Claude ETIENNE propose de contacter la Marina afin de voir quelle solution pourrait être apportée.

Jean-Claude ETIENNE remercie l'ensemble des plaisanciers présents et clôt la séance à 21h35. Il confirme qu'une réunion sera reprogrammée en février prochain.

Le Vice-Président en charge de la Plaisance



Jean-Claude ETIENNE

